Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 132 (2011)
Heft: 6

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 19 mars 2011 à Lullier (GE)

1. Souhaits de bienvenue et ouverture de la 135e assemblée de la SAR

Le président François Juilland ouvre la 135e assemblée des délégués à 9 h 20 et souhaite la bienvenue à tous les invités, membres honoraires, délégués et membres. Il remercie Pascal Crétard et toute son équipe de la fédération genevoise pour l'organisation de cette journée, la direction de Lullier pour la mise à disposition des locaux et Mme la conseillère d'Etat Michèle Künzler pour l'apéritif qui suivra la séance.

Il constate que l'ordre du jour a paru dans les délais dans la revue de mars 2011. Il n'y a pas de remarque et l'ordre du jour est donc accepté.

Puis M. Alain Merlier de Lullier adresse quelques mots de bienvenue et explications aux participants.

2. Contrôle des pouvoirs

Les sept fédérations étant représentées, cette assemblée peut valablement délibérer. L'assemblée compte 58 délégués, 7 membres honoraires et 7 membres du comité, soit 72 personnes avec droit de vote.

3. Désignation des scrutateurs

MM. G. Duruz, F. Crozet et P. Crétard sont désignés scrutateurs.

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 20 mars 2010

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 20 mars 2010 est accepté sans remarque et à l'unanimité.

5. Rapport du Président

De larges extraits du rapport présidentiel sont publiés en pages 18 à 20 de cette revue.

Il est adopté à l'unanimité des votes et le président est vivement applaudi.

6. Adoption des rapports publiés dans le journal SAR

Les rapports suivants :

compte de publicité
bibliothèque SAR
vulgarisation, sélection et élevage
assurances
contrôle du miel

sont acceptés sans discussion et à l'unanimité.

7. Finances

7.1 Comptes 2010

Les comptes 2010 préparés par le caissier Gilbert Butty ont été publiés dans la Revue SAR de mars 2011. Le caissier se tient à disposition pour des questions... mais il n'y en a pas.

7.2 Rapport des vérificateurs

Le rapport des vérificateurs lu par G. Moret proposant à l'assemblée d'accepter les comptes 2010 a été publié dans la même revue que les comptes. Le compte de pertes et profits présente une perte de Fr. 7'849.35.

Les comptes 2010 sont acceptés à l'unanimité.

Pour l'exercice 2011, les sections Glâne, Gros-de-Vaud et Gruyère sont désignées pour la vérification des comptes. Les représentants de ces sections confirment leur acceptation.

7.3 Budget 2011

Le budget 2011 a été publié dans la revue ; il ne suscite pas de discussion.

8. Concours de ruchers

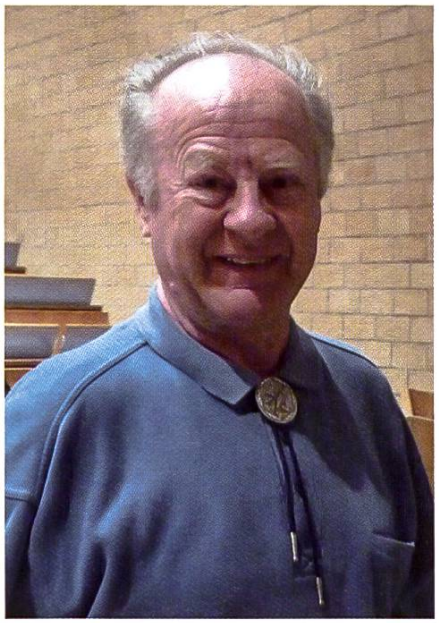

8.1 Concours 2010

Erwin Noirat présente le concours de ruchers 2010 qui s'est déroulé dans la circonscription Alpes, Chamossaire et Pays d'Enhaut et qui a réuni 4 participants. Ils sont tous chaleureusement félicités.

8.2 Remise de la médaille de vermeil

Elle est remise à Jean Crétegny qui a obtenu 145 points sur 150 dans la seconde catégorie.

8.3 Concours 2012

En 2012, les sections Abeille fribourgeoise, Lac et Broyarde sont concernées. E. Noirat lance un appel aux apiculteurs/trices de cette circonscription.

Le président lance la discussion sur l'opportunité de modifier les règles de ce concours, notamment en cas de très faible participation. Nos collègues Cochard, Bovy, Schneeberger, Colomb, Léchaire, Monney, Degoumois et Debély font des remarques et propositions qui sont enregistrées par le secrétaire. Le sujet sera repris à la séance des présidents et lors de la prochaine assemblée des délégués.

9. Nomination du comité

- le président fait part de la démission de Gilbert Butty, élu en 2004. Il remercie le caissier et dit toute la gratitude du comité pour le travail effectué et la bonne ambiance que le démissionnaire a su faire régner.

- E. Migy, vice-président de la fédération fribourgeoise propose la candidature de Raphaël Monney. L'assemblée l'élit par acclamation.
- Les autres membres du comité se représentent et sont réélus par acclamation.

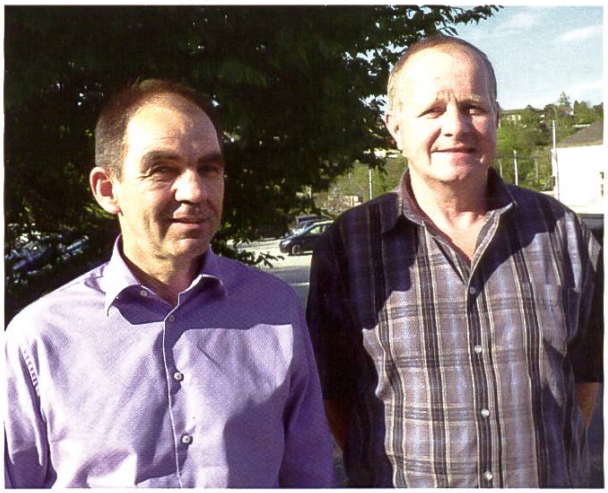

10. Nomination du président

Le président met son mandat à disposition... et est réélu par acclamation.

11. Honorariat

Le président propose de nommer Gilbert Butty, caissier sortant, comme membre honoraire. L'assemblée s'empresse de confirmer cette proposition par acclamation. G. Butty adresse quelques mots de remerciements à l'assemblée.

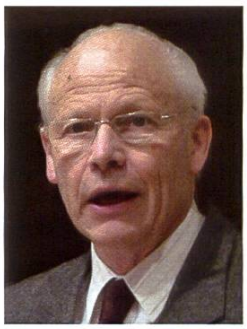

12. Attribution du prix Bertrand

Sur proposition de la fédération vaudoise, le comité SAR propose à l'assemblée d'attribuer le prix Bertrand 2011 à Fernand Bovy en remerciement des 173 années de mandats cumulés dans les instances apicoles. L'assemblée ratifie ce choix par acclamation et le récipiendaire adresse quelques mots à l'assemblée.

13. Confirmation du lieu de l'assemblée 2012 et organisation 2013

Le président de la fédération du Jura bernois confirme la volonté de sa fédération d'organiser la prochaine assemblée 2012 à Tramelan.

La représentante de la fédération du Jura accepte d'organiser l'assemblée 2013.

Le président remercie les deux fédérations.

14. Divers

- Rose Aubry indique que des dépliants, catalogues et mélanges de graines de fleurs mellifères sont à disposition ainsi qu'une affichette, le tout offert gracieusement par la maison Samen Mauser.
- M. Léchaire signale que le contrôle du miel fêtera son centième anniversaire en 2012 et suggère que l'on marque le coup.

15. La parole aux invités

La conseillère d'Etat Michèle Künzler adresse quelques mots à l'assemblée de même que Davide Conconi, président de la STA et Hansjörg Rüegg, représentant de la VDRB.

16. Conférence du Dr Jean-Marc Bonmatin

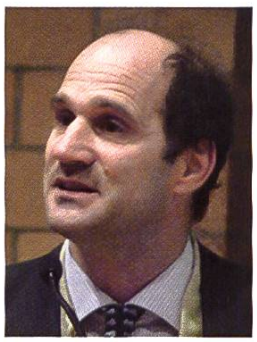

Le docteur Bonmatin donne une conférence magistrale devant une salle presque comble sur le sujet: «les interactions entre les pesticides et les abeilles, les risques générés par les insecticides». De nombreuses questions sont posées par le public. Le président est obligé de mettre un terme à ces excellents moments pour qu'apéritif et repas soient servis dans les délais.

Philippe Treyvaud
Secrétaire

Larges extraits du rapport du président

Par contre, cette année 2011 a vu les premiers montants versés suite à la motion Gadient concernant l'élevage, un peu plus de Fr. 21'500.– pour la SAR (+ de Fr. 62'000.– pour apisuisse au total). Les premiers ruchers de testage, les éleveurs ayant fourni les reines, ainsi que les fournisseurs des souches à mâles des stations de fécondation vont également pouvoir être indemnisés, à notre avis d'une manière pas encore satisfaisante, grâce à l'aide de la Confédération. Il n'y a pas d'alternative aux ruchers de testage pour recevoir une aide de l'OFAG pour l'élevage. Evidemment, les résultats obtenus nous permettent d'orienter la sélection d'une façon encore plus performante. Ces résultats bénéficieront directement aux apiculteurs car certaines de nos stations de fécondation seront équipées en 2012 déjà de souches à mâles issues des meilleures reines testées en 2010. Nous reconduirons donc cet exercice en 2011 et durant les années suivantes. Cela demande évidemment que des apiculteurs expérimentés se mettent à disposition de la CE-SAR pour la tenue de ruchers de testage. Avis aux amateurs s'il y en a parmi vous !

La CE-apisuisse a connu durant sa 1re année d'existence des soubresauts et des tensions. Une séance de conciliation organisée par le comité de pilotage apisuisse (MM. Richard Wyss, Robert Sieber, Philippe Treyvaud et moi-même) n'a pas réussi à apaiser les tensions, à mon avis, plus personnelles qu'idéologiques existant au sein de la commission. M. René Zumsteg a d'ailleurs démissionné de la présidence de cette commission et a été remplacé à ce poste par M. Richard Wyss. Par la suite l'association Buckfast suisse a démissionné de la CE-apisuisse. A ce jour, 3 associations sont donc membres de la CE-apisuisse et forment donc l'élevage reconnu et aidé par l'OFAG : Mellifera, Carnica VDRB et Carnica SAR.

En 2002, la station de fécondation de Moléson en place depuis 1978 a subi une importante pollution génétique et est devenue inexploitable en raison de l'installation, à proximité, de la station de fécondation Buckfast de Dent-de-Lys. Bien évidemment, cette situation a créé des tensions. La SAR a désiré mettre fin à ces tensions en demandant à M. Ruedi Ritter d'apisuisse de réunir un délégué de l'association Buckfast, M. Mario Paroni et un délégué de la SAR, M. Charles Maquelin, afin de régler une fois pour toutes cette question.

Comme mener des guerres de races n'est pas une option retenue par votre comité et afin d'avancer dans la solution de ce litige, nous avons rencontré les moniteurs éleveurs concernés de Gruyère et de la région qui ont accepté, et je les en remercie encore, de mettre entre parenthèses l'exploitation de Moléson, en échange de la garantie que nous ne rencontrions plus à l'avenir ce type de problème avec l'association Buckfast qui reconnaîtrait et respecterait nos stations de Vermeilley, l'Hongrin (VD) et Petit-Mont (FR), comme nous respecterions Dent-de-Lys. Ce fut d'ailleurs cette solution de reconnaissance mutuelle des stations de fécondation qu'a proposée M. Ritter à MM. Paroni et Maquelin. Au nom de la SAR, M. Maquelin a accepté cette proposition,

M. Paroni l'a refusée. Nous le regrettons vivement, cela aurait été un signe manifeste du respect à porter aux travaux de collègues apiculteurs.

Entre-temps, la situation s'est éclaircie concernant nos stations de fécondation : en effet, Moiry, Les Toules et Bonatchiesse seront rejointes par Vermeilley et l'Hongrin dans le club des stations de fécondation SAR protégées par la loi, cela grâce à la nouvelle loi vaudoise sur l'agriculture du 7 septembre 2010. En outre, la SAR et la Fédération Fribourgeoise d'Apiculture ont adressé un courrier commun au Gouvernement fribourgeois lui demandant de prendre également des dispositions légales de protection pour Petit-Mont et pour la partie fribourgeoise de la zone de protection de l'Hongrin. Nous avons été entendus, ce dispositif de protection est aussi en train de se mettre en place à Fribourg. Ainsi, à terme, nos 6 stations de fécondation SAR seront protégées par la loi.

Autre élément important durant cette année : l'importation de paquets d'abeilles destinés à remplacer les pertes subies. Nous nous sommes préoccupés de ce problème, vous l'avez vu dans 2 de nos revues. Je n'y reviendrai donc pas en détail, si ce n'est pour déplorer le fait qu'à l'Office vétérinaire fédéral on ne sache rien à ce sujet et qu'on ne peut même pas nous dire si 4 unités importées signifient : 4 abeilles ou 4 reines ou 4 colonies ou 4 lots de quelques centaines de colonies ! On croit rêver, mais c'est ainsi ! Les vétérinaires cantonaux ne sont pas satisfaits non plus du fait que Berne se soit déchargé totalement de ce problème sur les cantons et nous ont répondu dans le sens de nos préoccupations. Le 15 février 2011, Philippe Treyvaud, Eric Marchand et moi-même avons rencontré les vétérinaires cantonaux des cantons romands à ce sujet. Nous avons pu constater une complète identité de vues entre les vétérinaires et la SAR sur la manière de gérer ces importations d'abeilles. Il faut tout d'abord savoir que ces achats sont autorisés par les accords bilatéraux que la Suisse a signés avec l'Union Européenne ; on ne peut donc pas remettre en cause le principe même de ces importations.

Par contre, sur les modalités, il y avait beaucoup à dire. Nous avons été entendus. Voici les principales décisions, prises au niveau des vétérinaires de tous les cantons suisses, avec l'accord de l'Office vétérinaire fédéral, en ce qui concerne les futures importations d'abeilles :

1. obligation d'annoncer au moins 1 semaine à l'avance toute importation d'abeilles auprès du service vétérinaire cantonal concerné ;
2. les abeilles sont accompagnées d'un certificat sanitaire délivré par l'autorité sanitaire du pays d'origine ;
3. des procédures administratives ou pénales sont prévues envers les auteurs d'importations effectuées sans avoir respecté les présentes directives ;
4. communication aux inspecteurs des ruchers de la liste des acheteurs de ces abeilles ;
5. suivi sanitaire durant 30 jours par les inspecteurs ;

6. tous les frais administratifs et de contrôle sont mis à la charge des acheteurs;
7. examen et destruction des nourrices accompagnant les reines importées; destruction également du matériel nécessaire à l'importation de ces reines.

Vous trouverez dans la revue suisse d'apiculture d'avril 2011 le message intégral que les vétérinaires cantonaux suisses, en accord avec l'OVF, communiquent aux importateurs et aux apiculteurs à ce sujet.

En comparaison avec d'autres associations professionnelles d'éleveurs d'animaux, nous sommes de parfaits amateurs, ne disposant même pas d'un secrétariat à temps partiel, alors que d'autres associations d'éleveurs d'animaux sont prêtes à répondre immédiatement à toute sollicitation, souvent avec des relais au Conseil National ou au Conseil des Etats. Et pourtant, nous avons affaire avec le même OFAG ou le même OVF à Berne, qui se rendent bien compte de nos faiblesses structurelles... A méditer.

Je tiens aussi à adresser mes remerciements à toutes celles et tous ceux qui, à un titre ou à un autre, œuvrent en faveur de l'apiculture et des abeilles.

François Juilland
Président

Offrez-vous des outils de qualité:

- tout en acier inoxydable, efficace et solide
- résistant aux traitements aux acides
- également pour ruches DB

Bandes porte-cadres*, dès Fr. 2.40
Liteaux pour planchettes de couverture, dès Fr. –.50
Clous ou vis inox pour porte-cadres et liteaux
Nourrisseurs LEUENBERGER
Entrées de ruches WYNA-DELUXE
Grilles Anti-Varroa* 29,7x50x0,9 cm
*dimensions sur demande

JOHO & PARTNER
5722 Gränichen
Tél./Fax 062 842 11 77
Réponse en français 079 260 16 67
www.varroa.ch

Andermatt BioVet AG
Stahlermatten 6
CH-6146 Grossdietwil
Tel. 062 917 51 10
www.biovet.ch

Des tracas avec le varroa?
THYMOVAR® aide!
Pour le traitement d'été

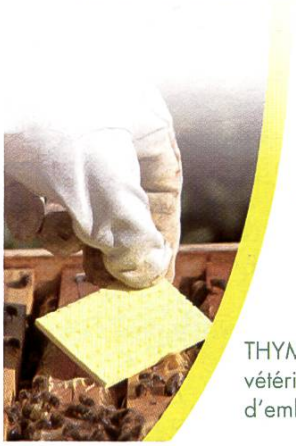

- simple
- efficace

THYMOVAR® est un médicament vétérinaire. Prière de lire la notice d'emballage.

Contrôle du miel 2011

Voilà 4 ans que le nouveau contrôle du miel est installé en Suisse romande.

Près de 500 apicultrices et apiculteurs ont fait contrôler leurs exploitations. Ceux qui l'ont eu en 2007 seront à nouveau contrôlés cette année. Les autres annonceront leur récolte à leur contrôleur de section ou régional et pourront également faire contrôler l'humidité du miel et retirer les labels nécessaires. Vous avez le droit à 4 labels par kg de miel. Je rappelle que tous ceux qui n'ont pas respecté le règlement suisse du miel et qui ont traité leurs colonies avec des médicaments non autorisés par le CRA (Centre de Recherche Apicole) n'ont pas le droit au label, ni au certificat jusqu'à ce qu'ils traitent à nouveau avec des produits autorisés.

Rappelez-vous, que par votre signature sur la check-list, vous vous engagez à respecter le règlement suisse du miel. Les chimistes cantonaux connaissent aussi notre règlement. Le miel est aussi une denrée alimentaire; il faut un minimum de respect.

Vous trouvez en annexe la liste des produits autorisés pour obtenir le certificat. (Les produits tracés en rouge qui sont autorisés uniquement par Swissmedic, ne sont non plus pas admis par Narimpex.)

APIVER

1906 Charrat

Pots à miel

en verre nid d'abeille

avec couvercles; prix de détails

Par paquets, prix par palettes sur demande, retirés à Charrat

Livrés: + 10 %

250 g: 0,63 - 500 g: 0,70 - 1 kg: 0,91

aussi pots à confitures, 9 modèles.

Tél. 079 408 74 36

D'après les dernières nouvelles, je dois remarquer que pour le moment, l'acide formique est le traitement le plus valable. Il n'y a pas d'accoutumance et il ne laisse pas de résidus dans la cire. Pour ceux qui doutent à traiter le varroa à l'acide formique, n'hésitez pas à demander conseil à un conseiller apicole, à un inspecteur des ruchers ou à un contrôleur d'exploitation.

Ce printemps, les abeilles peuvent travailler à plein régime grâce au beau temps et je vous souhaite à tous des hausses pleines.

Je vous souhaite, chers apicultrices et apiculteurs, une belle saison apicole 2011 et une bonne santé à vous et à vos abeilles.

Le responsable du contrôle du miel et publicité
Ulrich Zaugg

Produits chimiques à usage apicole en Suisse

(Etat au 9.3.2011)

Lutte contre Varroa

Article, nom commercial	Matière active	Mode d'application	Statut*
Api Life Var	Thymol	Evaporation d'un support	S, CRA
Apiguard	Thymol	Evaporation d'un gel	S, CRA
Thymovar	Thymol	Evaporation d'un support	S, CRA
Oxuvar	Acide oxalique	Traitement par dégouttement	S, CRA
Bayvarol	Fluméthrine	Bande plastique imprégnée	S
CheckMite+	Coumaphos	Bande plastique imprégnée	S
Perizin	Coumaphos	Traitement par dégouttement	S
Acide formique, solution aqueuse	Acide formique	Trait. ponctuel et longue durée	CRA
Acide lactique, solution aqueuse	Acide lactique	Traitement par aspersion	CRA
Acide oxalique, cristaux	Acide oxalique	Evaporation	CRA
Acide oxalique, solution aqueuse	Acide oxalique	Traitement par aspersion	CRA
Acide oxalique, solution sucrée	Acide oxalique	Traitement par dégouttement	CRA
Appareils: – Diffuseur acide formique: Apidea, Burmeister, FAM, Liebig, Nassenheider, Universal, Wyna-Delux		Traitement longue durée	CRA
– Evaporateur acide oxalique: Varrox, Varrex, Varrogaz, appareile-OSV		Evaporation	CRA

Lutte contre Acarapis

Acide formique, solution aqueuse	Acide formique	Trait. ponctuel et longue durée	CRA

Lutte contre la fausse teigne

Acide formique, solution aqueuse	Acide formique	Evaporation	CRA
Acide acétique, solution aqueuse	Acide acétique	Evaporation	CRA
Mellonex	*Bac. thuringiensis*	Traitement par aspersion	CRA
Produit B 401	*Bac. thuringiensis*	Traitement par aspersion	CRA
Mèche soufrée	Soufre	Traitement par fumigation	CRA
Bombe sous pression au souffre	Soufre	Traitement par fumigation	CRA

Désinfection des maladies du couvain

Soude, solution aqueuse chaude	Carbonate de sodium	Nettoyage, désinfection	CRA
Soude caustique, solution aqueuse	Hydroxyde de sodium	Nettoyage, désinfection	CRA
Aldekol DES aktiv	Acide peracétique	Désinfection	CRA
Stalldes 03	Acide peracétique acide acétique, Peroxyde d'hydrogène	Désinfection	OVF, CRA
Virkon S	Monopersulfate de potassium	Désinfection	OVF, CRA

***Statut**: S = autorisé par Swissmedic
OVF = autorisé par Office vétérinaire fédéral
CRA = conseillé par le Centre de recherches apicoles

Pour chacun des produits, il faut suivre strictement les recommandations d'emploi officielles. Des moyens de lutte autres que ceux indiqués ici sont interdits en Suisse en apiculture. Pour la lutte contre les maladies des abeilles (loques européenne et américaine, Varroa, Acarapis, couvain calcifié ou sacciforme, Nosémose, Amibiase, fausse teigne) suivre les directives et les recommandations du Centre de recherches apicoles (voir site www.apis.admin.ch).

FRANCO DOMICILE – TOUT COMPRIS

Bocaux à miel en verre, large ouverture, forme basse, couvercles à fermeture baïonnette imprimés

Livrés à domicile

1 Kg	avec couvercle	1.31	1.05	–.90	–.79
½ Kg	avec couvercle	1.11	–.86	–.73	–.65
¼ Kg	avec couvercle	1.04	–.79	–.71	–.61
50 g	avec couvercle	–.78	–.74	–.63	–.56
Couvercle seulement		–.43	–.37	–.34	–.31
Dès pièces		**150**	**300**	**500**	**1000**

Livrés à domicile – Bocaux à miel, prix pour palettes

	–.75	–.71	–.66	Sur demande
	–.52	–.49	–.45	
	–.51	–.48	–.44	
	–.44	–.41	–.39	
à boîte	–.25	–.23	–.19	
Dès palettes	**1**	**2-5**	**6-10**	**+ 11**

Retirés à Chiasso

1 Kg	avec couvercle	–.84	–.77	–.75	–.70
½ Kg	avec couvercle	–.70	–.63	–.59	–.56
¼ Kg	avec couvercle	–.65	–.59	–.57	–.53
50 g	avec couvercle	–.62	–.55	–.50	–.48
Couvercle seulement		–.36	–.32	–.30	–.26

Retirés à Chiasso – Bocaux à miel, prix pour palettes

	–.67	–.64	–.59	Sur demande
	–.48	–.45	–.41	
	–.45	–.44	–.40	
	–.40	–.37	–.35	
à boîte	–.21	–.18	–.17	

Le prix est entendu pour bocaux de même grandeur.

Livraison : + 3 jours (cargo domicile).
Pour retirer la marchandise s'annoncer au ✆ S.V.P.
Livrés à domicile = coût de transport + TVA compris.
Facture 20 jours net. – Echantillons gratuits sur demande.
D'autres pots en verre (forme/capacité) selon votre exigence.

1 palette (1Kg) = 98 emballages de 12 pièces = 1176 p.
1 palette (½ Kg) = 96 emballages de 25 pièces = 2400 p.
1 palette (¼ Kg) = 99 emballages de 24 pièces = 2376 p.
1 palette (50 g) = 54 emballages de 54 pièces = 2916 p.

Crivelli Imballaggi, via Favre 2a, 6830 Chiasso
✆ 091 647 30 84 - Fax 091 647 20 84 – crivelliimballaggi@hotmail.com

Séance du comité SAR du 18 avril 2011

Le comité a accueilli chaleureusement notre collègue fribourgeois Raphaël Monney qui remplace Gilbert Butty. Après les remerciements d'usage, on a poursuivi avec la passation des pouvoirs; Raphaël reprend le dicastère «administration/caisse». Chacun notera que l'adresse électronique du caissier demeure la même, soit caissier@abeilles.ch

Le comité s'est penché sur la question du concours de ruchers. Lors de l'assemblée des délégués, le président avait lancé la discussion. En effet, certaines années, le nombre de participants est faible. Diverses propositions ont été faites tant lors de l'assemblée qu'ensuite par courrier. Le comité a déjà choisi quelques options qu'il s'agira de peaufiner. Ensuite, lors de la séance avec les présidents des fédérations en novembre prochain, un projet sera présenté. Enrichi des idées des présidents, il sera soumis à l'assemblée de mars 2012.

Le comité unanime soutient la position d'U. Zaugg, responsable du dicastère du contrôle du miel; le label ne sera délivré qu'à l'apiculteur/trice qui utilise des produits de traitement admis. Il en va de la crédibilité de ce contrôle comme chacun peut le comprendre. D'ailleurs, tout apiculteur respectant la bonne pratique apicole devrait agir spontanément de la même manière.

Le comité a ratifié la nomination de S. Günther (VD) comme moniteur éleveur en remplacement de Pierre Dubois, démissionnaire.

Enfin, le comité a fixé les dates de ses réunions pour 2011/12. Vous trouvez toujours la date de notre prochaine réunion dans notre revue sous «Dates à retenir».

Philippe Treyvaud
Secrétaire

A VENDRE dès fin mai
Reines carnioliennes 2011
Très douces, issues de souches sélectionnées à fort rendement.
Prix: Fr. 35.– tout compris
PRAZ Robert
Route du Sanetsch 54,
1950 Sion
Tél. 027 322 48 19

A VENDRE
suite cessation d'activité
Extracteur radial ERA 16c. h DB
+ 4 portes-cadres pour c. corps
moteur avec vitesse de rotation réglable dans les deux sens, minuterie
Pierre MORET, 1141 Sévery
Tél. 021 800 35 04 ou 079 449 55 81